



*La présidente*

*Paris, le 8 janvier 2021*

Références à rappeler : 20-062 / 20-DCC-164

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par Aldi lors de la prise de contrôle exclusif d'actifs de la société Franprix Leader Price Holding, autorisée le 17 novembre 2020 par décision n° 20-DCC-164, vous avez proposé trois cabinets, en tant que mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect par Aldi de ses engagements. Il s'agit des cabinets :

- Accuracy, représenté par Mme Salzmann et MM. Lambert et Philippot ;
- Advolis, représenté par MM. Dumonteil et Compagnon et Mme Plagne ; et,
- Finexsi, représenté par MM. Lambert et Cirinesi.

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée ces trois (3) cabinets, en tant que mandataires indépendants, ainsi que le projet de mandat modifié que vous avez soumis à mes services le 5 janvier 2021.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente,

Isabelle de Silva

---

© Autorité de la concurrence